



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
Procurement and Contracting
255 Albert Street, 12th floor
Ottawa, ON K1A 0H2
Email : Contracting@osfi-bsif.gc.ca

Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Achats et contrats
255 rue Albert, 12^e étage
Ottawa, Ontario, K1A 0H2
Courriel : contracting@osfi-bsif.gc.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

Comments - Commentaires

**Proposal To: The Office of the Superintendent of Financial
Institutions Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

**Proposition au : Bureau du surintendant des institutions
financières Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de propositions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de propositions;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de propositions.

Title – Sujet		Amendment # - Modification no.
Services de traduction		004
Solicitation No. – N° de l'invitation		Date
20200150		2020-08-12
Client Reference No. – N° référence du client		
20200150		
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG		
20200150		
Solicitation Closes L'invitation prend fin		Time Zone Fuseau horaire
at – à	02 :00 PM – 14h00	Eastern Daylight time (EDT)
on – le	28 août 2020	Heure avancée de l'Est (HAE)
D.D.P – Delivery Duty Paid		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :		
Jade Bedard, Senior Contracting Officer		
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone		Facsimile No. / e-mail N° de télécopieur / courriel
613-990-8557		contracting@osfi-bsif.gc.ca
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction :		

Instructions: See Herein
Instructions: Voir aux présentes

Delivery required -Livraison exigée	Delivery offered -Livraison proposée
See Herein – Voir aux présentes	
Jurisdiction of Contract: Province in Canada the bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Vendor/firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	
e-mail - courriel	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La modification n° quatre (4) a pour objet de prolonger la date de clôture, d'apporter des précisions concernant les renseignements nécessaires pour soumissionner, de supprimer les critères d'évaluation O3 et O4 et de réviser les critères d'évaluation C3 et C4. Voici les détails concernant cette modification :

À la page 1, Page de couverture:

SUPPRIMER :

Solicitation Closes L'invitation prend fin		Time Zone Fuseau horaire
at – à	02 :00 PM – 14h00	Eastern Daylight time (EDT)
on – le	21 août 2020	Heure avancée de l'Est (HAE)

INSÉRER :

Solicitation Closes L'invitation prend fin		Time Zone Fuseau horaire
at – à	02 :00 PM – 14h00	Eastern Daylight time (EDT)
on – le	28 août 2020	Heure avancée de l'Est (HAE)

À la page 9, section 3 — Préparation des soumissions :

INSÉRER :

3.2.1 Renseignements confidentiels nécessaires pour soumissionner

Afin de préparer une soumission en réponse à la demande de propositions, le fournisseur doit avoir accès à des renseignements qui sont confidentiels ou qui sont la propriété exclusive du Canada ou d'un tiers. La demande de propositions a pour condition que le soumissionnaire signe une entente de confidentialité dont les termes sont en grande partie identiques à ceux figurant à la pièce jointe de la partie 3, *Entente de confidentialité*, avant d'avoir accès aux renseignements en question.

Par conséquent, le soumissionnaire doit produire et signer une entente de confidentialité dont les termes sont en grande partie identiques à ceux figurant à la pièce jointe de la partie 3, *Entente de confidentialité*, avant que les renseignements qui font partie de la demande de propositions ne lui soient fournis, attendu que ces renseignements sont confidentiels ou la propriété exclusive du Canada ou d'un tiers.

Le soumissionnaire doit produire l'entente de confidentialité par courriel, à l'adresse Contracting@osfi-bsif.gc.ca, au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de propositions pour recevoir les documents à traduire visés par les critères C3 et C4 de la pièce jointe de la partie 4 – *Évaluation technique*. L'autorité contractante enverra les documents à traduire dans les 48 heures suivant la réception de l'entente de confidentialité signée.

Le soumissionnaire doit produire chaque document traduit en pièce jointe de sa soumission, exclusivement à l'adresse contracting@osfi-bsif.gc.ca au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de propositions.



PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3, ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

À : SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La description du besoin dans la demande de propositions portant le **numéro 20200150** renferme des renseignements qui sont confidentiels ou qui sont la propriété exclusive du Canada ou d'un tiers (renseignements confidentiels) et ces renseignements ne doivent pas être divulgués ou utilisés autrement que de la façon prévue ci-dessous.

[Insérer la raison sociale du fournisseur] : _____ (le fournisseur) convient :

- a. que, sans la permission préalable par écrit de l'autorité contractante, il ne doit divulguer les renseignements confidentiels à personne d'autre qu'un de ses employés ou un sous-traitant proposé ayant besoin de les connaître;
- b. qu'il ne fera aucune copie des renseignements confidentiels et ne le utilisera à aucune autre fin que la préparation d'une soumission en réponse à la demande de propositions indiquée ci-dessus;
- c. qu'à la date de clôture de la période de propositions ou avant, si celle-ci se termine avant, il doit remettre immédiatement les renseignements confidentiels à l'autorité contractante ainsi que chaque ébauche, document de travail et note contenant de l'information relative aux renseignements confidentiels.

Le fournisseur doit exiger de tout sous-traitant proposé en a) ci-dessus qu'il signe une entente de confidentialité qui reprend les conditions de cette entente.

Le fournisseur reconnaît et convient qu'il sera responsable de toute réclamation, perte ou dommage subi, et de tout coût ou frais encouru par le Canada résultant du fait que le fournisseur, ou toute personne à qui il aura divulgué les renseignements confidentiels, ne se soit pas conformé aux conditions de cette entente.

Aucune partie de cette entente de confidentialité ne devrait être interprétée comme limitant le droit du fournisseur de divulguer tout renseignement dans la mesure où ce renseignement :

- a. appartient au domaine public ou vient à en faire partie indépendamment d'une faute de la part du fournisseur ou d'un sous-traitant proposé;
- b. est ou devient connu du fournisseur d'une source autre que le Canada, sauf d'une source dont le fournisseur sait qu'elle est tenue envers le Canada de ne pas divulguer ce renseignement;
- c. est développé indépendamment par le fournisseur;
- d. est divulgué en raison d'une exigence législative ou d'une ordonnance rendue par une cour de justice ou un autre tribunal compétent.

[Insérer la raison sociale du fournisseur] _____
Raison sociale du fournisseur

Signature de son représentant autorisé

Date



À la page 13, 4.2 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix :

SUPPRIMER :

- a. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
1. répondre à toutes les exigences de la demande de propositions;
 2. répondre à tous les critères obligatoires;
 3. obtenir une note globale de passage d'au moins cinquante-six (56) points pour les critères d'évaluation techniques cotés.
- L'échelle de notation compte 114 points.
- b. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences définies aux points (1), (2) et (3) seront déclarées non recevables.

INSÉRER :

- a. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
1. répondre à toutes les exigences de la demande de propositions;
 2. répondre à tous les critères obligatoires;
 3. se voir attribuer la note minimale de quatorze (14) points pour le critère C1;
 4. se voir attribuer la note minimale de dix (10) points pour le critère C2;
 5. se voir attribuer la note minimale de trente (30) points pour le critère C3;
 6. se voir attribuer la note minimale de dix (10) points pour le critère C4;
 7. se voir attribuer la note minimale de quatre (4) points pour le critère C5;
 8. se voir attribuer la note minimale de quatre (4) points pour le critère C6;
 9. se voir attribuer la note minimale de quatre (4) points pour le critère C7.
- L'échelle de notation compte **154 points**.
- b. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences définies aux points (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7), (8) et (9) seront déclarées non recevables

À la page 15, pièce jointe 1 de la partie 4 – Évaluation technique :

EFFACER complètement.

INSÉRER :

Critères techniques obligatoires (O)

Les propositions seront évaluées selon les critères d'évaluation obligatoires présentés ici. Il est conseillé aux soumissionnaires de répondre à chaque exigence de manière suffisamment étayée pour permettre une analyse et une évaluation détaillées par l'équipe d'évaluation. Les propositions qui ne répondent pas adéquatement aux critères d'évaluation obligatoires seront rejetées. Seules les propositions qui répondront aux exigences obligatoires seront évaluées conformément aux exigences cotées.

Exigences obligatoires		Oui/Non	Renvoi à la soumission
*O1	Le soumissionnaire doit clairement identifier trois (3) personnes qui exécuteront les travaux visés par le contrat subséquent, en indiquant la relation d'emploi entre le travailleur et l'entreprise (p. ex., employé, sous-traitant, etc.). Le soumissionnaire doit aussi démontrer , dans le curriculum vitae de chaque personne proposée, que celle-ci répond		



	<p>aux exigences ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">a. au moins cinq (5) ans d'expérience, acquise à la date de clôture de la demande de propositions, de la prestation de services de traduction de l'anglais au français;b. baccalauréat (ou diplôme d'études supérieures) avec spécialisation en traduction OU titre de traducteur agréé décerné par une association ou un ordre professionnel reconnu à l'échelle nationale ou provinciale**;c. expérience de l'utilisation des suites MS Office 2010 et MS Office 2016;d. expérience de l'utilisation de logiciels de traduction reconnus (tels que TERMIUM Plus);e. capacité de traduire au moins 1 500 mots par jour de l'anglais au français;f. au moins quatre (4) ans d'expérience, acquise au cours des quinze (15) dernières années avant la date de clôture de la demande de propositions, de la prestation de services de traduction dans au moins TROIS (3) des domaines ci-après :<ul style="list-style-type: none">1. secteur canadien des services financiers2. réglementation du secteur bancaire3. réglementation de secteur de l'assurance4. réglementation du secteur des régimes de pensions5. dispositif de Bâle sur les fonds propres6. rapports et études actuariels7. norme internationale d'information financière (IFRS)8. rapports législatifs9. gestion de l'information et technologies de l'information10. ressources humaines. <p>Ces personnes feront aussi l'objet d'une évaluation sous le critère C1.</p> <p><i>**On trouvera la liste des associations et ordres professionnels reconnus sur le site Internet du Réseau des traducteurs et traductrices en éducation (RTE) à l'adresse : https://rte-nte.ca/le-rte-en-bref/associations-et-ordres-professionnels/</i></p>		
<p>*O2</p>	<p>Le soumissionnaire doit clairement identifier deux (2) personnes qui exécuteront les travaux visés par le contrat subséquent, en indiquant la relation d'emploi entre le travailleur et l'entreprise (p. ex., employé, sous-traitant, etc.). Le soumissionnaire doit aussi démontrer, dans le curriculum vitae de chaque personne proposée, que celle-ci répond aux exigences ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">a. au moins cinq (5) ans d'expérience, acquise à la date de clôture de la demande de propositions, de la prestation de services de traduction du français à l'anglais;b. baccalauréat (ou diplôme d'études supérieures) avec spécialisation en traduction OU titre de traducteur agréé décerné par une association ou un ordre professionnel reconnu à l'échelle nationale ou provinciale**;c. expérience de l'utilisation des suites MS Office 2010 et MS Office 2016;d. expérience de l'utilisation de logiciels de traduction reconnus (tels que TERMIUM Plus)e. capacité de traduire au moins 1 500 mots par jour du français à l'anglais;		



	<p>f. au moins quatre (4) ans d'expérience, acquise au cours des quinze (15) dernières années avant la date de clôture de la demande de propositions, de la prestation de services de traduction dans au moins TROIS (3) des domaines ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none">1. secteur canadien des services financiers2. réglementation du secteur bancaire3. réglementation de secteur de l'assurance4. réglementation du secteur des régimes de pensions5. dispositif de Bâle sur les fonds propres6. rapports et études actuariels7. norme internationale d'information financière (IFRS)8. rapports législatifs9. gestion de l'information et technologies de l'information10. ressources humaines. <p>Ces personnes feront aussi l'objet d'une évaluation sous le critère C2.</p> <p><i>** On trouvera la liste des associations et ordres professionnels reconnus sur le site Internet du Réseau des traducteurs et traductrices en éducation (RTE) à l'adresse : https://rte-nte.ca/le-rte-en-bref/associations-et-ordres-professionnels/</i></p>		
O3	<p>Le soumissionnaire doit décrire par quel processus il assure en continu le contrôle de la qualité de la traduction et la continuité de ses services.</p> <p>Le processus proposé fera l'objet d'une évaluation plus approfondie sous les critères C5 et C6.</p>		
O4	<p>Le soumissionnaire doit décrire par quel processus il gère les demandes de traduction et les documents à traduire, y compris leur ordre de priorité, les documents comptant plusieurs parties, et le contrôle des versions modifiées.</p> <p>Les processus proposés feront l'objet d'une évaluation plus approfondie sous le critère C7.</p>		
O5	<p>Le soumissionnaire doit être titulaire d'une licence pour un logiciel compatible avec Logiterm.</p>		
O6	<p>Le soumissionnaire doit présenter entre trois (3) et cinq (5) contrats de référence d'une valeur cumulative d'au moins 500 000 dollars canadiens, taxes comprises, conclus au cours des cinq années précédant la demande de propositions, et qui répondent aux critères ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">• chaque contrat doit viser des services de traduction dans les domaines indiqués dans les critères O1 et O2;• le soumissionnaire doit décrire les services fournis dans le cadre de chaque contrat. <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom de personnes-ressources correspondant à chaque organisme.</p>		

**Les soumissionnaires peuvent proposer les mêmes ressources en réponse aux exigences O1 et O2, le cas échéant.*



Critères techniques cotés (C)

Les propositions qui satisfont à toutes les exigences obligatoires seront évaluées plus en détail par rapport aux exigences cotées suivantes.

Le soumissionnaire doit démontrer son expérience et ses qualifications par rapport à chacune des exigences suivantes, en reprenant pour certaines d'entre elles les informations fournies en réponse aux exigences obligatoires. L'expérience démontrée sera évaluée et notée selon les critères d'évaluation précis détaillés ci-après.

Les propositions qui n'obtiennent pas les notes minimales de passage indiquées dans les tableaux seront considérées comme non conformes et elles seront rejetées. **REMARQUE** : Chaque critère a sa propre note de passage individuelle, et celles-ci doivent toutes être obtenues ou dépassées. Si une note de passage individuelle n'est pas obtenue, la proposition sera considérée comme non conforme et elle sera rejetée. Ainsi, il ne suffit pas d'obtenir une somme totale pour toutes les notes de passage dans la proposition qui correspond ou dépasse la somme totale de toutes les notes de passage requises.

Chaque exigence sera évaluée par rapport aux critères indiqués dans les tableaux.

Exigences cotées	Nombre maximum de points	Note de passage	Projet ou page de renvoi aux détails justifications de la proposition
<p>C1 Des points supplémentaires seront attribués lorsque les trois (3) ressources proposées par le soumissionnaire ont un minimum de quatre (4) ans d'expérience, acquise au cours des quinze (15) dernières années, à la date de clôture de la DP, dans la prestation de services de traduction dans les trois (3) domaines d'activité obligatoires requis à l'exigence O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer, au moyen du curriculum vitæ de chaque ressource proposée, que celle-ci possède une expérience supplémentaire dans la prestation de services de traduction dans les domaines d'activité suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. secteur canadien des services financiers 2. réglementation du secteur bancaire 3. réglementation de secteur de l'assurance 4. réglementation du secteur des régimes de pensions 5. dispositif de Bâle sur les fonds propres 6. rapports et études actuariels 7. norme internationale d'information financière (IFRS) 8. rapports législatifs 9. gestion de l'information et technologies de l'information 10. ressources humaines. <p>Des points seront attribués par ressource, jusqu'à concurrence de 30 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 points - Un (1) domaine d'activité supplémentaire (total de quatre [4] domaines d'activité). • 4 points - Deux (2) domaines d'activité supplémentaires (total de cinq [5] domaines d'activité). 	30	14	



	<ul style="list-style-type: none"> • 6 points - Trois (3) domaines d'activité supplémentaires (total de six [6] domaines d'activité). • 8 points - Quatre (4) domaines d'activité supplémentaires (total de sept [7] domaines d'activité). • 10 points - Cinq (5) domaines d'activité supplémentaires ou plus (total de huit [8] domaines d'activité ou plus). 			
C2	<p>Des points supplémentaires seront attribués lorsque les deux (2) ressources proposées par le soumissionnaire ont un minimum de quatre (4) ans d'expérience, acquise au cours des quinze (15) dernières années, à la date de clôture de la DP, dans la prestation de services de traduction dans les trois (3) domaines d'activité obligatoires requis à l'exigence O2.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer, au moyen du curriculum vitæ de chaque ressource proposée, que celle-ci possède une expérience supplémentaire dans la prestation de services de traduction dans les domaines d'activité suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. secteur canadien des services financiers 2. réglementation du secteur bancaire 3. réglementation de secteur de l'assurance 4. réglementation du secteur des régimes de pensions 5. dispositif de Bâle sur les fonds propres 6. rapports et études actuariels 7. norme internationale d'information financière (IFRS) 8. rapports législatifs 9. gestion de l'information et technologies de l'information 10. ressources humaines. <p>Des points seront attribués par ressource, jusqu'à concurrence de 20 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 points - Un (1) domaine d'activité supplémentaire (total de quatre [4] domaines d'activité). • 4 points - Deux (2) domaines d'activité supplémentaires (total de cinq [5] domaines d'activité). • 6 points - Trois (3) domaines d'activité supplémentaires (total de six [6] domaines d'activité). • 8 points - Quatre (4) domaines d'activité supplémentaires (total de sept [7] domaines d'activité). • 10 points - Cinq (5) domaines d'activité supplémentaires ou plus (total de huit [8] domaines d'activité ou plus). 	20	10	
C3	<p>Chacune des trois (3) personnes proposées par le soumissionnaire aux termes du critère O1 doit traduire les deux échantillons de texte anglais vers le français. Les</p>	60	30	



	<p>traductions seront évaluées selon les critères suivants : exactitude, justesse, fluidité et adaptation.</p> <p>Les soumissionnaires recevront une note de base de 10 points pour chaque texte traduit.</p> <p>Un (1) point sera déduit de la note de base de 10 points pour chaque erreur relevée dans chaque traduction. Si le même type d'erreur (par exemple, une faute d'orthographe) revient dans plus d'un des textes traduits, un (1) point sera déduit de la note de base de 10 points attribuée à chaque texte comportant ce type d'erreur.</p> <p>Le soumissionnaire qui n'annexe aucun texte traduit à sa soumission technique se verra attribuer une note de zéro (0). Aucune note inférieure à 0 (zéro) ne peut être attribuée à une traduction.</p> <p>Les points seront déduits de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 point – le sens du texte traduit diffère grandement du sens du texte d'origine; • 1 point – omission ou contenu ajouté; • 1 point – faute d'orthographe; • 1 point – faute de grammaire; • 1 point – faute de ponctuation; • 1 point – faute de typographie; • 1 point – mot mal choisi; • 1 point – anglicisme ou un gallicisme. <p>Nombre de textes traduits à soumettre : 6 (2 textes traduits par personne proposée)</p> <p>Maximum de 60 points.</p> <p><i>*Nota : Les textes anglais à traduire seront acheminés aux soumissionnaires lorsque l'autorité contractante aura reçu l'entente de confidentialité signée (voir la pièce jointe 1 de la partie 3). Voir la section 3.2.1, Renseignements confidentiels nécessaires pour soumissionner, pour obtenir de plus amples instructions.</i></p>			
C4	<p>Chacune des deux (2) personnes proposées par le soumissionnaire aux termes du critère O2 devra traduire un échantillon de texte français vers l'anglais. Le texte traduit sera évalué selon les critères suivants : exactitude, justesse, fluidité et adaptation.</p> <p>Les soumissionnaires recevront une note de base de 10 points pour chaque texte traduit.</p> <p>Un (1) point sera déduit de la note de base de 10 points pour chaque erreur relevée dans chaque traduction. Si le même type d'erreur (par exemple, une faute d'orthographe) revient dans plus d'un des textes traduits, un (1) point sera déduit de la note de base de 10 points attribuée à chaque</p>	20	10	



	<p>texte comportant ce type d'erreur.</p> <p>Le soumissionnaire qui n'annexe aucun texte traduit à sa soumission technique se verra attribuer une note de zéro (0). Aucune note inférieure à zéro (0) ne peut être attribuée à une traduction.</p> <p>Les points seront déduits de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 point – le sens du texte traduit diffère grandement du sens du texte d'origine; • 1 point – omission ou contenu ajouté; • 1 point – faute d'orthographe; • 1 point – faute grammaticale; • 1 point – faute de ponctuation; • 1 point – faute de typographie; • 1 point – mot a été mal choisi; <p>Nombre de textes traduits à soumettre : 2 (1 texte traduit par personne proposée)</p> <p>Maximum de 20 points.</p> <p><i>*Nota : Les textes français à traduire seront acheminés aux soumissionnaires lorsque l'autorité contractante aura reçu l'entente de confidentialité signée (voir la pièce jointe 1 de la partie 3). Voir la section 3.2.1, Renseignements confidentiels nécessaires pour soumissionner, pour obtenir de plus amples instructions.</i></p>			
C5	<p>Le processus présenté par le soumissionnaire en réponse à l'exigence O3 pour garantir des services continus de contrôle de la qualité des traductions sera évalué comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 points - Le processus visant à garantir des services de contrôle de la qualité des traductions est minutieusement décrit en détail, y compris les processus organisationnels existants et les mesures à mettre en œuvre expressément pour le BSIF. • 6 points - Le processus visant à garantir des services de contrôle de la qualité des traductions est raisonnablement détaillé par rapport aux processus organisationnels existants, mais ne décrit pas clairement les mesures à mettre en œuvre expressément pour le BSIF. • 4 points - Le processus visant à garantir des services de contrôle de la qualité des traductions est décrit de façon assez détaillée, mais la distinction entre les processus organisationnels existants et les mesures à mettre en œuvre expressément pour le BSIF n'est pas clairement établie. • 2 points - Le processus visant à garantir des services de contrôle de la qualité des traductions n'est pas décrit de façon satisfaisante et comporte peu de détails, n'est pas clair. 	8	4	



	<ul style="list-style-type: none">• 0 point - Le processus visant à garantir des services de contrôle de la qualité des traductions n'est pas décrit.			
C6	<p>Le plan d'urgence du soumissionnaire, soumis en réponse à l'exigence O3, pour garantir la continuité du service, sera évalué comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• 8 points - Le plan visant à garantir la continuité du service est minutieusement décrit en détail, y compris les processus organisationnels existants et les mesures à mettre en œuvre expressément pour le BSIF.• 6 points - Le plan visant à garantir la continuité du service est décrit de façon valable et les processus organisationnels existants sont décrits avec un niveau de détail satisfaisant, mais les mesures à mettre en œuvre expressément pour le BSIF ne sont pas clairement décrites.• 4 points - Le plan visant à garantir la continuité du service est décrit avec un certain niveau de détail, mais la distinction entre les processus organisationnels existants et les mesures à mettre en œuvre expressément pour le BSIF n'est pas clairement établie.• 2 points - Le plan visant à garantir la continuité du service n'est pas décrit de façon satisfaisante et comporte peu de détails, n'est pas clair.• 0 point - Le plan visant à garantir la continuité du service n'est pas décrit.	8	4	
C7	<p>Le processus de gestion des demandes de traduction et des documents à traduire, soumis par le soumissionnaire en réponse à l'exigence O4, y compris la priorisation, les documents en plusieurs parties et le contrôle des versions, sera évalué comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• 8 points - Le processus de gestion des demandes de traduction et des documents à traduire est minutieusement décrit en détail, y compris les processus organisationnels existants et les mesures à mettre en œuvre expressément pour le BSIF.• 6 points - Le processus de gestion des demandes de traduction et des documents à traduire est décrit de façon valable et les processus organisationnels existants sont décrits avec un niveau de détail satisfaisant, mais les mesures à mettre en œuvre expressément pour le BSIF ne sont pas clairement décrites.• 4 points - Le processus de gestion des demandes de traduction et des documents à traduire est décrit avec un certain niveau de détail, mais la distinction entre les processus organisationnels existants et les mesures à mettre en œuvre expressément pour le BSIF n'est pas clairement établie.• 2 points - Le processus de gestion des demandes de traduction et des documents à traduire n'est pas décrit	8	4	



	de façon satisfaisante et comporte peu de détails, n'est pas clair. <ul style="list-style-type: none">• 0 point - Le processus de gestion des demandes de traduction et des documents à traduire n'est pas décrit.			
TOTAL DES POINTS COTÉS		154	76	

**Pour que la proposition passe à la prochaine étape du processus, il faut obtenir la note de passage pour chacun des critères individuels.*

AUCUNE AUTRE MODIFICATION N'EST APPORTÉE À LA DDP.